

Cote du document: EB 2018/125/R.33/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 5 e) ii) a)  
Date: 14 décembre 2018  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## Rapport du Président

### Proposition de don à la République du Burundi pour le Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité

#### Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Aissa Touré**

Chargée de programme de pays de la  
Division Afrique orientale et australe  
téléphone: +254 748 606 367  
courriel: ai.toure@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre Mc Grenra**

Cheffe de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

##### **Isidore Toyi**

Chargé d'appui au programme de la  
Division Afrique orientale et australe  
téléphone: +257 22 206036  
courriel: i.toyi@ifad.org

Conseil d'administration – Cent vingt-cinquième session  
Rome, 12-14 Décembre 2018

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>Recommandation pour approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte stratégique et justification</b>	<b>1</b>
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
<b>II. Description du projet</b>	<b>2</b>
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du projet	3
C. Composantes/résultats	3
<b>III. Exécution du projet</b>	<b>4</b>
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
<b>IV. Coût, financement et avantages du projet</b>	<b>6</b>
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	10
D. Durabilité	10
E. Identification et atténuation des risques	10
<b>V. Considérations d'ordre institutionnel</b>	<b>10</b>
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	11
<b>VI. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>11</b>
<b>VII. Recommandation</b>	<b>11</b>
<b>Appendices</b>	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	11

## **Sigles et acronymes**

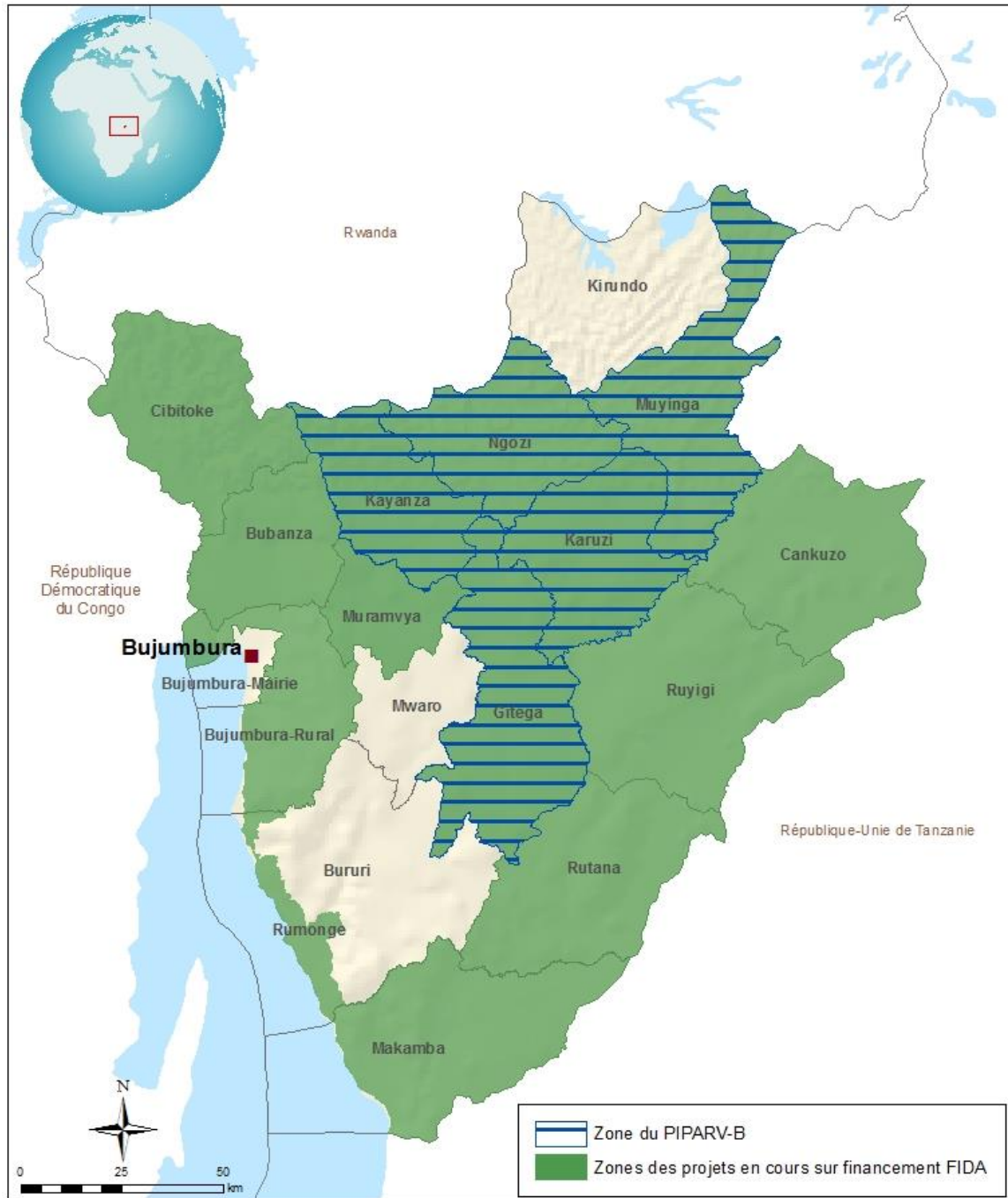
BAfD	Banque africaine de développement
BRB	Banque de la République du Burundi
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondiale
PIPARV-B	Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité
PNSADR-IM	Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso
PRODEFI	Programme de développement des filières
UFCP	Unité de facilitation et de coordination du programme

# Carte de la zone du projet

## République du Burundi

### Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité

#### Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 07-05-2018

## République du Burundi

### Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Pays bénéficiaire du don:</b>	République du Burundi
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage
<b>Coût total du projet:</b>	101,007 millions d'USD
<b>Montant du don du FIDA:</b>	19,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 27,49 millions d'USD)
<b>Cofinanceurs:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) Programme alimentaire mondial (PAM) Banque africaine de développement (BAfD) (financement parallèle)
<b>Montant des cofinancements:</b>	Fonds de l'OPEP: 25 millions d'USD PAM: 7 millions d'USD BAfD: 20 millions d'USD
<b>Déficit de financement:</b>	8 millions d'USD (FIDA11)
<b>Conditions de cofinancement:</b>	Prêt du Fonds de l'OPEP et don du PAM
<b>Contribution du pays:</b>	11,63 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1,88 million d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don en faveur de la République du Burundi pour le Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité (PIPARV-B), telle qu'elle figure au paragraphe 51.

# Proposition de don à la République du Burundi pour le Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité

## I. Contexte stratégique et justification

### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Burundi, dont la densité de population moyenne est l'une des plus élevées d'Afrique (470 habitants/km<sup>2</sup>), compte 11,2 millions d'habitants et affiche un taux de croissance démographique d'environ 3% par an. La forte pression démographique a conduit à un morcellement excessif des terres (0,5 ha par ménage), à l'augmentation du nombre de paysans sans terre, à la surexploitation des ressources naturelles et à la dégradation de la fertilité des sols. L'agriculture se caractérise par des systèmes traditionnels complexes de polyculture collinaire et de fonds de vallées, en production strictement manuelle, qui ont atteint leur limite de viabilité dans les provinces et communes les plus densément peuplées où le paysage agraire est entièrement saturé. Les institutions bancaires et de microfinance financent peu le secteur agricole, qui ne bénéficie que de 0,6% du total des crédits alloués.
2. **Le contexte sociopolitique reste fragile.** Depuis son indépendance, le Burundi a connu une instabilité politique, avec de nombreuses crises qui ont eu des répercussions négatives conduisant à une aggravation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. En 2018, les conditions de sécurité se sont améliorées, on assiste à un retour progressif des réfugiés, et un nouveau cycle de négociations est prévu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) entre le Gouvernement et les partis d'opposition dans le cadre du dialogue interburundais. En 2014, 64,6% de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté. Les taux de prévalence de la malnutrition chronique et la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 56% et 5%. La main-d'œuvre est jeune (constituée à 65% des 20-24 ans) alors que les investissements en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle restent dramatiquement insuffisants. En raison de la fragilité de l'environnement politique, le risque-pays sur le plan économique est jugé élevé compte tenu de la baisse des investissements et de la suspension de l'aide extérieure.

### B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2016-2021 souligne que la performance limitée du secteur agricole est l'une des principales causes de la pauvreté au Burundi. Le secteur emploie près de 90% des actifs mais ne contribue au produit intérieur brut qu'à hauteur de 28%. Plusieurs facteurs expliquent cette situation: la faiblesse des investissements publics et privés, l'insuffisance des capacités des acteurs du secteur agricole, la surexploitation des ressources naturelles, la vulnérabilité face aux aléas climatiques et les difficultés d'accès aux marchés. Le Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité (PIPARV-B) est conforme aux trois objectifs stratégiques du COSOP.

4. Autrefois grenier du pays, les provinces montagneuses et collinaires du Plateau-Central connaissent des taux de malnutrition chronique très élevés. Les productions de cultures vivrières (banane, haricot, racines et tubercules, maïs et riz) ne suffisent pas à répondre aux besoins alimentaires d'une population qui ne cesse d'augmenter. Les effets des changements climatiques (perturbation du calendrier agricole, inondations, sécheresse, etc.) se font sentir et s'ajoutent aux problèmes structurels du secteur agricole. Ainsi, les terres de marais, autrefois délaissées, sont aujourd'hui fortement exploitées en raison de la raréfaction de terres arables.
5. Malgré ce contexte difficile, un vaste chantier d'aménagement des collines et des marais a été entrepris avec l'appui du Gouvernement et des partenaires de développement. Ainsi, le PIPARV-B viendra améliorer et amplifier ces interventions en intégrant les enseignements et expériences des projets en cours.
6. Le FIDA est le plus important partenaire de développement du Burundi dans le secteur de l'agriculture, tant en volume d'investissements que sur le plan de la contribution aux stratégies de développement. Le programme de pays a permis de produire plusieurs innovations et bonnes pratiques (développement communautaire, problématique femmes-hommes et inclusion sociale, filières, etc.) et de promouvoir des technologies (variétés culturales, système de riziculture intensive, gestion de l'eau d'irrigation, etc.) qui ont été reproduites à plus grande échelle avec succès. Le dialogue constant entre le FIDA et les pouvoirs publics a permis des convergences sur des approches innovantes en matière d'aménagement intégré des terroirs de colline (avec ou sans marais), de ciblage inclusif (notamment des femmes, des jeunes et des paysans sans terre) et de nutrition.

## II. Description du projet

### A. Zone d'intervention et groupe cible

7. Le projet sera mis en œuvre dans les cinq provinces du Plateau-Central du Burundi (Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga). Les cinq provinces retenues sont parmi les plus densément peuplées, avec des densités moyennes comprises entre 400 et 600 ha/km<sup>2</sup> et des taux de malnutrition chronique très élevés (58 à 66%).
8. Dans ces provinces, 20 communes ont été sélectionnées en concertation avec les autorités provinciales en fonction des critères suivants: i) prévalence de la malnutrition chronique; ii) densité de population rurale; iii) potentiel de développement grâce à l'aménagement des bassins versants et des marais; iv) volume d'investissement par habitant. Le nombre de collines concernées est estimé à environ 333, soit 80% des collines de ces 20 communes qui ne relèvent d'aucun projet de développement. La majorité d'entre elles ne disposent pas de marais aménageables.
9. Le groupe cible du projet est constitué de petits exploitants pratiquant l'agriculture familiale, majoritairement des ménages ruraux appartenant aux catégories 1 et 2, des paysans sans terre ou disposant de très petites exploitations (moins de 0,5 ha) et qui ne possèdent pas d'animaux. Les ménages des catégories 1 et 2 ainsi que les exploitations dirigées par des femmes, les jeunes ruraux vulnérables et les populations autochtones batwa en sont les principaux bénéficiaires. Les enfants en situation de malnutrition aiguë ainsi que leur famille feront l'objet d'une intervention directe de suivi nutritionnel.
10. **Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 235 000 ménages** (environ 1 175 000 personnes), soit 80% des ménages du groupe cible. Au moins 60% de ménages bénéficiaires des catégories 1 et 2 auront accès aux travaux à forte intensité de main-d'œuvre, mais également à l'ensemble des volets appuyant des activités agricoles et non agricoles.

## B. Objectifs de développement du projet

11. **L'objectif global** du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et au renforcement de la résilience des populations rurales du Plateau-Central burundais au moyen d'une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptée à une pression démographique croissante. **L'objectif de développement** est l'accroissement durable de la productivité et de la production agricoles et la diversification des perspectives économiques en milieu rural. Cet objectif de développement sera atteint moyennant: i) le renforcement des capacités et des moyens de production des petits producteurs; ii) l'adoption par les petits producteurs de systèmes résilients face aux changements climatiques; iii) une gestion participative optimale des ressources naturelles des terroirs de collines; iv) le soutien aux organisations communautaires de base, notamment les coopératives, pour la valorisation et la commercialisation de leurs produits; v) la promotion d'activités économiques pour améliorer les revenus des petits producteurs.

## C. Composantes/résultats

12. Le projet sera articulé autour de deux composantes techniques: i) aménagement intégré des terroirs, et ii) structuration communautaire inclusive, amélioration de la productivité et réduction de la vulnérabilité. Pour renforcer la logique du programme de pays, la coordination, la gestion et le suivi-évaluation, la gestion des savoirs et la concertation sur les politiques feront l'objet d'une composante distincte qui sera confiée au Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM), qui est en cours d'exécution.

### Composante 1: Aménagement intégré des terroirs

13. **Sous-composante 1.1. Aménagement des terroirs agricoles.** Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'intervenir sur 90 000 ha de terroirs des collines, dont: i) 60 000 ha de parcelles agricoles, pour améliorer la production agricole des cultures pluviales; ii) 20 000 ha de versants surplombant directement les marais; iii) 10 000 ha de terres à fortes pentes, crêtes dénudées et domaines publics des communes, qui seront reboisés. L'aménagement des marais concernera 30 marais n'ayant bénéficié d'aucun aménagement moderne ou qui nécessitent des travaux de consolidation.
14. **Sous-composante 1.2. Désenclavement et infrastructures de valorisation.** Elle portera sur: i) la remise en état de 150 km de pistes rurales pour faciliter l'accès aux collines et marais; ii) la construction de 30 hangars de stockage de riz équipés de décortiqueuses et de blanchisseuses sur les collines ayant des marais aménagés ou remis en état; iii) la construction de 100 magasins de stockage de produits vivriers.

### Composante 2. Structuration communautaire inclusive, amélioration de la productivité et réduction de la vulnérabilité

15. **Sous-composante 2.1. Développement communautaire inclusif et renforcement des capacités.** La structuration communautaire inclusive portera sur: i) la mise en place ou la redynamisation et le renforcement des capacités de 333 comités de développement communautaire; ii) l'organisation de campagnes de ciblage participatif et d'ateliers d'autoévaluation participatifs et de planification au niveau communal et provincial; iii) la formation professionnelle pour 3 000 jeunes ruraux (hommes et femmes); iv) l'appui à 30 associations d'usagers des marais et 333 comités de bassins versants.
16. **Sous-composante 2.2. Appui aux coopératives pour la valorisation, diversification de la production et développement des microentreprises.** Pour le développement des coopératives, le projet s'inscrira pleinement dans le cadre de la nouvelle loi sur les sociétés coopératives en appuyant la structuration de 20 groupements de précoopératives et coopératives afin qu'ils puissent assurer des



services pour leurs membres (accès aux intrants, prestations de services, stockage, transformation et commercialisation des produits). Dans le cadre du projet, l'extension de ces groupes sera facilitée afin de favoriser l'adhésion et l'inclusion des plus vulnérables.

17. **Sous-composante 2.3. Amélioration de la productivité agricole.** Cette sous-composante porte sur: i) la mise en place, la formation des formateurs des champs écoles paysans et le fonctionnement de 240 champs écoles paysans dans les zones de marais aménagés et 810 pour les systèmes intégrés agro-sylvo zootecniques; ii) l'accès à des semences et plants de qualité résilients face aux changements climatiques; iii) la promotion du petit élevage, de l'élevage associé (pisciculture-aviculture) et de l'apiculture.
18. **Sous composante 2.4. Appui à la lutte contre la malnutrition.** Dans ce cadre, il est prévu des séances de mobilisation et de sensibilisation de la population et de communication de masse (expérimentées avec succès dans le cadre des autres projets) s'adressant aux ménages, toutes catégories confondues, qui porteront sur les bonnes pratiques en matière d'alimentation, d'hygiène, de nutrition, de santé reproductive, de foyers améliorés, etc.

### **Composante 3. Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet**

19. Cette composante comprendra: i) la coordination et la gestion administrative, technique et financière du projet; ii) le suivi-évaluation des activités et des résultats du projet; iii) les relations avec les autorités concernées, le FIDA et les autres intervenants; iv) la gestion des savoirs et la communication.
20. Au terme du projet, le taux de prévalence de la malnutrition infantile chronique sera réduit de 61% à 30% dans la zone du projet. L'augmentation des revenus concernera au moins 188 000 ménages (80% des bénéficiaires, dont au moins 50% de femmes et de jeunes). L'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage sera facilité pour 141 000 ménages (60% des bénéficiaires). Au moins 35 500 ménages recevront un soutien ciblé pour améliorer leur état nutritionnel.

## **III. Exécution du projet**

### **A. Approche**

21. Le PIPARV-B portera, d'une part, sur la reproduction à plus grande échelle des acquis obtenus au cours des dernières années dans le cadre du programme de pays et, d'autre part, sur l'adoption d'une approche d'aménagement intégré des terroirs et l'intégration agriculture-élevage en stabulation. Le projet permet d'associer: i) d'importants investissements à l'appui des coopératives afin que leurs membres soient en mesure d'augmenter les volumes de production et les revenus; ii) des investissements structurants pour une gestion durable des ressources naturelles (aménagements, infrastructures communautaires) et pour un meilleur accès aux facteurs de production dans les filières du riz et du lait). La théorie du changement est décrite dans le rapport de conception. L'approche retenue est inclusive et prévoit un phasage des activités par année et par bailleur de fonds. Les activités de préservation de l'environnement, de structuration communautaire et de renforcement des capacités seront mises en place la première année, avant les activités d'intensification agricole.

### **B. Cadre organisationnel**

22. Le projet sera placé sous la responsabilité du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage. Le pilotage et l'orientation du projet seront assurés par le comité stratégique d'orientation et le comité technique de pilotage communs aux projets financés par le FIDA au Burundi. La coordination, la gestion administrative et financière ainsi que le suivi-évaluation seront assurés par le personnel du PNSADR-IM financé par le FIDA. L'équipe technique recrutée pour mettre en œuvre

des composantes techniques du PIPARV-B sera implantée dans l'une des cellules de coordination régionale communes aux projets en cours et sera en relation avec les services déconcentrés au niveau des provinces.

23. Le choix d'ancrer le projet au sein du PNSADR-IM répond à la volonté: i) d'adopter une approche de programme de pays pour renforcer la synergie entre les projets; ii) d'améliorer l'efficacité en réduisant les coûts de fonctionnement; iii) de reproduire l'expérience menée avec succès dans le cadre des phases I et II du Programme de développement des filières (PRODEFI) et du Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le développement 1c (PROPA-O), exécutés par une même unité de coordination et de gestion; iv) de tirer parti de l'amélioration qualitative de l'exécution du PNSADR-IM et de la réduction de son plan de charge en 2020.

### **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

24. La planification annuelle des activités du PIPARV-B se fera de façon participative et inclusive (collines-communes-bénéficiaires), dans le respect des normes et des délais prescrits par le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage et le FIDA. Le plan de travail et budget annuel (PTBA) sera validé par le comité technique de pilotage, puis transmis au FIDA pour approbation.
25. Le suivi-évaluation du PIPARV-B sera participatif et intégré dans le système de suivi-évaluation automatisé et décentralisé dont le logiciel, appliqué dans un premier temps au PNSADR-IM, sera généralisé à l'ensemble des projets financés par le FIDA au Burundi. Un plan de suivi environnemental et social sera intégré au système de suivi-évaluation.
26. Dans le cadre du programme de pays, l'ambition est d'élaborer une stratégie de gestion de savoirs commune à l'ensemble des projets faisant appel à des méthodes et outils déjà éprouvés.

### **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

27. Le projet sera mis en œuvre dans l'ensemble des provinces couvertes par les projets et programmes financés par le FIDA. Il sera exécuté selon l'approche-programme initiée avec les programmes PRODEFI et PNSADR-IM, le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles (PAIVA-B) et le Projet d'appui à l'inclusion financière et rurale du Burundi (PAIFAR-B). Ainsi, le PIPARV-B bénéficiera de l'expérience acquise et des bonnes pratiques mises en place à la faveur des autres projets et programmes du FIDA dans le pays, pour lesquels la qualité de la gestion administrative et financière est satisfaisante.
28. L'unité de facilitation et de coordination du programme (UFCP) du PNSADR-IM sera chargée de la gestion financière du projet et sera responsable de la comptabilité et de l'organisation des audits annuels obligatoires. La comptabilité du PIPARV-B sera séparée et placée sous la conduite du Responsable de la gestion administrative et financière, épaulé par un chef comptable dédié au PIPARV-B, et sous la supervision du Coordonnateur national du PNSADR-IM. Le projet aura une comptabilité d'exercice en partie double. Le système comptable sera compatible avec les normes et principes comptables internationalement admis et ceux préconisés par le Gouvernement du Burundi.
29. Le manuel des procédures de gestion administrative, financière et comptable du PNSADR-IM sera revu, amélioré et complété. Les logiciels comptables utilisés seront ceux du PNSADR-IM, adaptés en mode multiprojet et multisite.
30. Les prestataires de services et les principaux partenaires du projet devront tenir une comptabilité distincte pour les fonds du projet qu'ils utilisent. Ils interviendront sur la base de contrats de performance et seront rémunérés en fonction des résultats atteints, définis dans le PTBA, en s'inspirant du cadre logique. Ces opérateurs

devront soumettre à l'UFCP des états de dépenses accompagnés de justificatifs originaux.

31. Contributions du pays: les exemptions de taxes et la mise à disposition de bureaux devront être dûment documentées et comptabilisées comme telles par tous les acteurs du projet, et utilisées par eux pour justifier de façon transparente la part de la contribution du Gouvernement couvrant les taxes générées dans le cadre du projet. La contribution des bénéficiaires sous forme de mise en œuvre des composantes et sous-composantes sera comptabilisée dans les livres du projet.
32. Un compte désigné libellé en dollars des États-Unis sera ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). Les décaissements des crédits du prêt du Fonds de l'OPEP et du don du FIDA se feront selon le schéma traditionnel de remboursement sur présentation de justificatifs ou de relevés de dépenses.
33. Un compte des opérations du projet en francs burundais (BIF) sera ouvert à la BRB pour payer les transactions locales qui doivent se faire en BIF. Un compte bancaire sera ouvert dans chaque région. Le réapprovisionnement de ce compte se fera après présentation d'un rapport financier trimestriel récapitulant toutes les dépenses effectuées durant la période concernée. Un état de rapprochement bancaire mensuel sera établi.
34. Les comptes du projet seront vérifiés chaque année par un cabinet ou une société d'audit comptable répondant aux exigences du FIDA, conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets.
35. L'indice de perception de la corruption reste élevé (le Burundi se classe 159<sup>e</sup> sur 176 pays), et des mesures en matière de gestion des finances publiques s'imposent en vue d'améliorer la gouvernance et la transparence. La dernière évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA 2012) recommandait des réformes en matière de gestion financière et de comptabilité publique. La révision du plan comptable national et du nouveau code des marchés publics s'inscrit dans ce cadre. De plus, le PNSADR-IM applique déjà les règles du FIDA pour ce qui est de la gestion administrative et financière, à l'aide d'un logiciel comptable performant. Un expert de niveau international sera sollicité pour renforcer l'équipe du projet en matière de gestion et faciliter le respect des délais de décaissement. Au regard de ce qui précède, le risque lié à la gestion financière du projet est jugé "moyen".
36. Le responsable de la passation des marchés du PNSADR-IM se chargera des marchés du projet, épaulé par un assistant affecté au PIPARV-B. Les marchés de biens, services et travaux ainsi que le recrutement des opérateurs partenaires et des consultants seront conformes au code des marchés publics, et respecteront les procédures du FIDA au cas où la procédure nationale serait jugée en contradiction avec celle du FIDA.

## **E. Supervision**

37. La supervision du projet sera assurée directement par le FIDA, en collaboration avec les pouvoirs publics burundais. À la fin de la troisième année, un examen à mi-parcours conjoint sera réalisé par le FIDA et le Gouvernement.

## **IV. Coût, financement et avantages du projet**

### **A. Coût du projet**

38. Le coût total du projet sur 6 ans est estimé à 101,007 millions d'USD, équivalant à 165,326 milliards de BIF. Les coûts de base sont de 97,22 millions d'USD, soit 96% des coûts totaux. Les imprévus techniques et financiers atteignent 3,784 millions d'USD, soit 4% des coûts de base. Les coûts d'investissements représentent 96% des coûts du projet et les coûts de fonctionnement 3,7%.
39. **Les coûts par composante** sont répartis comme suit: i) 61,031 millions d'USD (60,4%) pour la composante 1 (Aménagement intégré des terroirs);

ii) 34,113 millions d'USD (33,8%) pour la composante 2 (Structuration communautaire inclusive, amélioration de la productivité et réduction de la vulnérabilité); iii) 5,863 millions d'USD (5,8%) pour la composante 3 (Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet).

## **B. Financement du projet**

40. **Le financement du projet** comprend: i) un don du FIDA de 27,488 millions d'USD (27,2%); ii) un prêt du Fonds de l'OPEP de 25 millions d'USD (24,8%); iii) un don du PAM de 7 millions d'USD (6,9%); iv) un montant de 28 millions d'USD (27,7%) qui sera couvert par un financement parallèle de la BAfD de 20 millions d'USD auquel s'ajoute un déficit de financement de 8 millions d'USD qui sera couvert par l'allocation au titre de FIDA11 pour le Burundi; v) la contribution du Gouvernement à hauteur de 11,635 millions d'USD (11,5%), sous forme de taxes, droits de douanes et certains coûts de gestion de l'UFCP; vi) la contribution des bénéficiaires à hauteur de 1,883 million d'USD (1,9%). L'allocation au titre de FIDA11 sera également utilisée, le cas échéant, si d'autres sources de financement venaient à faire défaut.

Tableau 1  
**Coût du projet par source de financement et par composante**  
(en milliers d'USD)

Composantes	Don du FIDA		Prêt du Fonds de l'OPEP		Don du PAM		Financement parallèle BAFD + déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>1. Aménagement intégré des terroirs</b>														
1.1. Aménagement des terroirs agricoles	999	2,2	15 493	34,9	6 000	13,5	14 022	31,5	-	-	7 930	17,8	44 443	44,0
1.2. Désenclavement et infrastructures de valorisation	-	-	9 507	57,3	-	-	2 993	18,0	1 102	6,6	2 986	18,0	16 587	16,4
Sous-total	999	1,6	25 000	41,0	6 000	9,8	17 015	27,9	1 102	1,8	10 915	17,9	61 031	60,4
<b>2. Structuration communautaire inclusive, amélioration de la productivité et réduction de la vulnérabilité</b>														
2.1. Développement communautaire inclusif et renforcement des capacités	4 754	66,3	-	-	-	-	2 333	32,5	85	1,2	-	-	7 172	7,1
2.2. Appui aux coopératives pour la valorisation, diversification de la production et développement des microentreprises	2 058	98,9	-	-	-	-	-	-	22	1,1	-	-	2 080	2,1
2.3. Amélioration de la productivité agricole	12 350	68,3	-	-	-	-	5 068	28,0	674	3,7	-	-	18 092	17,9
2.4. Appui à la lutte contre la malnutrition	2 185	32,3	-	-	1 000	14,8	3 584	53,0	-	-	-	-	6 769	6,7
Sous-total	21 346	62,6	-	-	1 000	2,9	10 985	32,2	781	2,3	-	-	34 113	33,8
<b>3. Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet</b>														
1. Appui aux institutions	1 619	90,1	-	-	-	-	-	-	-	-	177	9,9	1 796	1,8
2. Facilitation et coordination du projet	2 958	87,6	-	-	-	-	-	-	-	-	418	12,4	3 377	3,3
3. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	567	82,0	-	-	-	-	-	-	-	-	124	18,0	691	0,7
Sous-total	5 143	87,7	-	-	-	-	-	-	-	-	720	12,3	5 863	5,8
<b>Total</b>	<b>27 488</b>	<b>27,2</b>	<b>25 000</b>	<b>24,8</b>	<b>7 000</b>	<b>6,9</b>	<b>28 000</b>	<b>27,7</b>	<b>1 883</b>	<b>1,9</b>	<b>11 635</b>	<b>11,5</b>	<b>101 007</b>	<b>100</b>

∞

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Don du FIDA		Prêt du Fonds de l'OPEP		Don du PAM		BAfD (financement parallèle de la BAfD) + déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	<b>I. Coûts d'investissement</b>													
A. Génie civil/infrastructures	609	1,0	24 820	41,1	6 000	9,9	17 015	28,2	1 102	1,8	10 876	18,0	60 422	59,8
B. Équipements et matériels	8 094	68,6	-	-	217	1,8	2 694	22,8	597	5,1	196	1,7	11 797	11,7
C. Études	819	46,2	180	10,1	-	-	672	37,9	-	-	104	5,8	1 774	1,8
D. Formation et information	12 578	65,1	-	-	783	4,1	5 734	29,7	174	0,9	44	0,2	19 315	19,1
E. Assistance technique	56	98,9	-	-	-	-	-	-	1	1,1	-	-	57	0,1
F. Prestation de services	2 030	51,5	-	-	-	-	1 885	47,8	10	0,2	16	0,4	3 941	3,9
<b>II. Coûts récurrents</b>														
A. Salaires et indemnités	2 444	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 444	2,4
B. Fonctionnement et maintenance	858	68,2	-	-	-	-	-	-	-	-	400	31,8	1 258	1,2
<b>Total</b>	<b>27 488</b>	<b>27,2</b>	<b>25 000</b>	<b>24,8</b>	<b>7 000</b>	<b>6,9</b>	<b>28 000</b>	<b>27,7</b>	<b>1 883</b>	<b>1,9</b>	<b>11 635</b>	<b>11,5</b>	<b>101 007</b>	<b>100</b>

## C. Résumé des avantages et analyse économique

41. L'analyse révèle que le projet est économiquement viable, compte tenu de son objectif (priorité aux catégories vulnérables en grande partie sans terre). Selon les estimations, **le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet PIPARV-B est de 25,2%**. Sa rentabilité a été testée selon différentes hypothèses s'écartant du scénario de base. Des mesures et moyens précis ont été mis en place pour atténuer les risques décelés.

## D. Durabilité

42. La durabilité des interventions du PIPARV-B sera assurée grâce à l'implication dans sa mise en œuvre d'institutions de développement rural et agricole pérennes moyennant: i) le renforcement des associations d'usagers des infrastructures; ii) la professionnalisation des producteurs et de leurs organisations; iii) l'accès à des services agricoles de proximité; iv) la prise en compte de la dimension environnementale et climatique.

## E. Identification et atténuation des risques

43. **Le contexte sociopolitique reste fragile**, en raison des nombreuses crises qui ont eu des répercussions négatives conduisant à une aggravation de la pauvreté, voire de l'extrême pauvreté. Après l'accord de paix signé en 2000 à Arusha, le pays a connu une relative accalmie qui a favorisé une légère reprise économique. Cependant, les élections présidentielles de 2015 ont déclenché une nouvelle crise politique qui a fait plusieurs victimes et entraîné l'exode de 275 000 réfugiés. **Sur le plan de la gestion, le risque fiduciaire du système financier burundais est jugé élevé**, mais une expérience substantielle a été acquise à la faveur des projets financés par le FIDA au Burundi et des améliorations ont été constatées. **Le pays est également vulnérable face aux chocs climatiques**. Les principaux risques ont été évalués et des mesures d'atténuation sont proposées.

## V. Considérations d'ordre institutionnel

### A. Respect des politiques du FIDA

44. Conforme au Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA, le PIPARV-B s'inscrit dans le droit fil du COSOP 2016-2021 du Burundi, dont l'objectif est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres, notamment les jeunes et les femmes vivant dans les zones d'intervention. Le PIPARV-B est cohérent avec la stratégie de ciblage du FIDA visant à venir en aide aux plus pauvres, notamment les femmes et les jeunes, ainsi que les paysans qui ont peu de terres, voire pas du tout.

### B. Alignement et harmonisation

45. Le projet concorde avec les stratégies et politiques nationales telles que la vision Burundi 2025, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté la Stratégie agricole nationale 2008-2012, le Plan national d'investissement agricoles 2012-2017, dont la révision est en cours, et le Plan national de développement du Burundi 2018-2027. Le projet est en harmonie avec les autres projets de développement axés sur la réalisation des objectifs de développement durable prioritaires du Burundi.

### C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

46. Une stratégie de communication élaborée avec l'appui du FIDA est en place pour renforcer les canaux d'information et de transmission des savoirs et du savoir-faire à l'intention des plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Dans le cadre du programme de pays, une stratégie de gestion des savoirs, accompagnée d'un plan d'action, sera élaborée en tenant compte de la stratégie de communication.

## **D. Participation à l'élaboration des politiques**

47. Dans le cadre du renforcement de la concertation sur les politiques publiques, le FIDA a appuyé la mise en place de la politique de décentralisation et d'autres textes de loi en rapport avec l'élevage, l'emploi, etc. Grâce à l'appui apporté par le FIDA à la promotion des droits de la femme et de l'égalité femmes-hommes, les femmes représentent 40% des utilisateurs des services d'appui, 30 à 40% des membres des organisations de producteurs et 40% de la clientèle des institutions de microfinance appuyées par les projets.

## **VI. Instruments et pouvoirs juridiques**

48. Un accord de financement entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
49. La République du Burundi est habilitée en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
50. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et Critères applicables aux financements du FIDA.

## **VII. Recommandation**

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don d'un montant équivalant à dix-neuf millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (19 900 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Gilbert F. Hougbo



## **Accord de financement négocié:**

### **Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B)**

(Négociations conclues le 14 novembre 2018)

Don No: [number]

Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi (le "Projet")

La République du Burundi (le "Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou "FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

A) Attendu que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

B) Attendu que le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le Développement International (OFID) un prêt pour contribuer au financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre le Bénéficiaire et le Fonds de l'OFID;

C) Attendu que le Bénéficiaire entend obtenir du Programme Alimentaire Mondial (PAM) une contribution au financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre le Bénéficiaire et le PAM;

D) Attendu que le Bénéficiaire entend obtenir de la Banque Africaine de Développement (BAD) un financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre le Bénéficiaire et la BAD;

#### **Section A**

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

### **Section B**

1. Le montant du don est de dix-neuf millions neuf cents mille Droits de tirages spéciaux (19 900 000 DTS).

2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> juillet et clôture le 30 juin.

3. Un compte désigné libellé en dollars des États-Unis destiné à recevoir les fonds provenant du don du Fonds sera ouvert par le bénéficiaire au nom du projet auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB).

4. Le Bénéficiaire contribue au titre des fonds de contrepartie pour un montant estimé à environ onze millions six cents trente-cinq mille dollars des États-Unis (11 635 000 USD) réparti comme suit i) l'exonération de l'ensemble des droits, impôts, taxes et redevances diverses grevant les travaux, les biens et services du Projet, selon les procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire; et ii) certains coûts de gestion de l'Unité de facilitation et de coordination (UFCP).

### **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère chargé de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Élevage.

2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

### **Section D**

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Projet.

### **Section E**

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales.

- i) Un responsable chargé des opérations, deux responsables des composantes techniques et un comptable ont été recrutés selon un processus de sélection compétitif;
- ii) Un projet de manuel de procédures administratives, financières et comptables a été soumis à l'approbation du FIDA.

2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:

- i) Le Manuel de procédures administratives, comptables et financières, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet;
- ii) Tout personnel clé du Projet (coordonnateur, responsable chargé des opérations, responsable administratif et financier, responsable suivi-

évaluation et le responsable chargé de la passation des marchés) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

3. Le présent accord est soumis à la ratification du Bénéficiaire.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants des parties dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération  
au développement économique  
Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération  
au développement économique  
BP 1830 – Bujumbura, Burundi

Pour le Fonds:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

\_\_\_\_\_  
Représentant autorisé

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Hougbo  
Président

## **Annexe 1**

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Zone du projet.* Le projet interviendra sur cinq provinces du Plateau Central (Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga) au sein desquelles 20 communes ont été sélectionnées, en concertation avec les autorités provinciales, en fonction notamment des critères de malnutrition chronique. Le nombre de collines d'intervention est estimé à environ 333 soit plus de 80% des collines ne bénéficiant d'aucun projet de développement dans les 20 communes.

2. *Population cible.* Le projet vise principalement les petites exploitations agricoles familiales des 20 communes d'intervention y compris les collines ne disposant pas de marais aménageables. Les principaux bénéficiaires sont les catégories de ménages 1 et 2 (ruraux sans terres ou disposant de très petites exploitations de moins de 0,5 ha sans bétail), ainsi que les exploitations dirigées par des femmes, les jeunes ruraux vulnérables et les membres de la communauté Batwa. Les enfants en situation de malnutrition aiguë (ainsi que leur famille) feront l'objet d'une intervention directe de suivi nutritionnel. Le nombre des bénéficiaires attendus est estimé à 235 000 ménages (environ 1 175 000 personnes), soit plus de 80% des ménages ne bénéficiant d'aucun projet de développement dans les 20 communes.

3. *Finalité.* L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales du plateau central Burundais par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptées à une pression démographique croissante.

4. *Objectif.* L'objectif de développement est l'accroissement durable de la productivité et de la production agricoles et la diversification des opportunités économiques rurales.

5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

#### **5.1 Composante 1. Aménagement intégré des terroirs**

Cette composante a pour objectif de contribuer à l'intensification de la production agricole sur les collines et dans les marais et renforcer la résilience des systèmes de production.

*5.1.1 Sous-composante 1.1 Aménagement des terroirs agricoles.* L'objectif de cette sous composante est i) de contribuer à accroître les rendements des cultures pluviales sur les pentes des collines et des cultures irriguées dans les "marais" (vallées ou bas-fonds) et ii) d'atténuer les chocs climatiques par des aménagements permettant la maîtrise de l'eau et la conservation des sols, l'utilisation de techniques culturales résilientes et le développement de la petite irrigation collinaire sur les bassins versants.

*5.1.2 Sous-composante 1.2. Désenclavement et infrastructures de valorisation.* L'objectif de cette sous-composante est de désenclaver les zones de production agricoles et la construction d'infrastructure de stockage et de valorisation des produits agricoles à travers notamment i) la réhabilitation des tronçons de pistes rurales pour permettre l'accès aux collines et marais (environ 150 km) ii) la construction de 30 hangars de stockage pour le riz équipés de décortiqueuses blanchisseuses sur les collines ayant des marais aménagés/réhabilités et 100 magasins pour produits vivriers (haricot, maïs, blé, pomme de terre, etc.) sur les collines ne bénéficiant pas de marais aménagés.

## **5.2 Composante 2. Structuration communautaire inclusive, amélioration de la productivité et réduction de la vulnérabilité**

L'objectif de cette composante est de mettre à l'échelle les bonnes pratiques afin d'accroître l'organisation de la base productive, d'améliorer la productivité et la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables à travers la mise en œuvre des activités suivantes:

*5.2.1 Sous-composante 2.1. Développement communautaire inclusif et renforcement des capacités.* Ce développement interviendra à travers notamment i) une structuration communautaire inclusive par la mise en place ou le renforcement des capacités et l'accompagnement des Comités de développement Communautaires (CDC); des Comités communaux de développement Communautaires (CCDC) et des Comites provinciaux de développement (CDP), l'émergence et le développement d'associations de petits producteurs de base et la structuration des coopératives, ii) la formation aux métiers des jeunes ruraux par le biais de l'organisation de sessions dédiées aux métiers et au GERME (Gérez mieux votre entreprise) en vue du développement de l'entreprenariat en faveur d'environ 3 000 jeunes ruraux y compris des jeunes Batwa dont 40% de jeunes femmes sur des métiers techniques et l'initiation de microprojets.

*5.2.2 Sous-Composante 2.2 Appui aux coopératives pour la valorisation, diversification de la production et développement des microentreprises.* Cette sous-composante a pour objet de permettre le développement des groupements pré-coopératives (GPC) et coopératives permettant l'accès aux intrants, la fourniture de services, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits notamment i) en appuyant les associations de producteurs et GPC existants dans les communes d'intervention dans l'élargissement de leur base d'adhérents, en particulier pour l'inclusion des plus vulnérables, et leur évolution vers le statut de société coopérative, ii) en soutenant l'émergence des groupements collinaires et leur processus de fédération en GPC puis en coopérative communale) dans les communes n'ayant pas de GPC, enfin iii) en établissant un partenariat avec les structures d'encadrement des coopératives, notamment la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD) pour le développement institutionnel et économique à différents niveaux de structuration en relation avec les structures d'encadrement du ministère de tutelle du projet.

*5.2.3 Sous-composante 2.3. Amélioration de la productivité agricole.* Cette sous-composante a pour objet d'assurer notamment l'amélioration des rendements des trois cultures vivrières principales de la zone du projet (riz, maïs et haricot) et la sécurité alimentaire à travers i) la mise en place, la formation et le fonctionnement de Champs écoles paysans (CEP) dans les marais aménagés et sur les collines, tous orientés vers le système intégré agro-sylvo-zootechnique ainsi que la formation de facilitateurs, internes et externes pour de 2 000 ha de marais aménagés, ii) l'accès à des semences et plants de qualité, résilients au changement climatique et de préférence produits localement (riz, haricot, maïs, niébé, pois cajan, etc.) en organisant des campagnes de sensibilisation, des foires de semences iii) la promotion du petit élevage comme moyen de contribution à la fertilisation des exploitations des bénéficiaires très pauvres iv) l'aquaculture associée (pisciculture, aviculture et la porciculture), v) l'apiculture et l'aviculture et (vi) la valorisation et la diversification de la production agricole en appuyant le stockage, la transformation et la commercialisation par les coopératives.

*5.2.4 Sous composante 2.4. Appui à la lutte contre la malnutrition*

L'objectif de cette sous-composante est de contribuer à la lutte contre la malnutrition des populations vulnérables et à la prévention de la malnutrition chronique par la promotion, l'accès et l'utilisation des aliments nutritifs locaux dans la zone du projet notamment à

travers i) l'organisation d'environ 3 990 séances de mobilisation/sensibilisation et de communication de masse de la population en faveur des ménages toutes catégories confondues (dont 70% des ménages cibles) qui porteront sur les bonnes pratiques d'alimentation, hygiène, nutrition, santé reproductive, foyers améliorés et les effets des changements climatiques, ii) la formation de 3 025 acteurs communautaires sur la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée et la prévention de la malnutrition chronique.

### **5.3 Composante 3. Coordination, gestion et suivi évaluation du Projet**

La gestion administrative, financière et le suivi-évaluation seront confiés à l'Unité de facilitation et de coordination (UFCP) du Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) en cours d'exécution.

Du personnel additionnel sera recruté pour renforcer l'UFCP/PNSADR-IM notamment un Responsable des Opérations qui assistera le Coordonnateur national, deux (2) Responsables de composantes (1&2), un Responsable Nutrition, un Responsable Communication/gestion des savoirs, un assistant en suivi-évaluation, un Comptable, un Assistant Comptable et du personnel de soutien sur le terrain (techniciens, assistantes, chauffeurs...).

Des prestataires de services et/ou des partenaires publics/privés assureront la mise en œuvre et l'exécution des activités.

Une équipe technique, implantée au niveau de la coordination régionale des projets dans l'une des UFCR existantes (Gitega, Ngozi), assurera le suivi de la mise en œuvre du projet afin de faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités, en relation avec les directions provinciales de l'environnement, agriculture et élevage.

Au niveau central, un appui sera apporté au MINEAGRIE pour l'amélioration des données statistiques, la mise en place d'une cellule de S/E destinée à pérenniser les acquis des projets, la mise en place de l'agence nationale des coopératives (ANACOOOP), et le renforcement du système de veille et d'alerte précoce des épidémies animales et végétales.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. Approche**

Le projet adopte une approche d'aménagement intégré des terroirs et d'intégration agriculture-élevage en stabulation, avec un soutien important aux coopératives existantes et nouvelles pour la valorisation et la commercialisation des produits de façon à permettre aux petits producteurs d'améliorer leurs rendements et leurs revenus. De ce fait, le projet entraîne une nouvelle approche dans ses modalités de mise en œuvre car l'intervention dans les collines n'est plus conditionnée par la présence d'un marais à aménager et cible les collines à haute densité démographique où sont concentrés les groupes vulnérables des catégories 1 & 2 faiblement touchés par les projets en cours.

### **B. Cadre organisationnel**

#### **1. Agent principal du Projet**

Le Ministère chargé de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, en sa qualité d'Agent principal du Projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

## 2. Niveau de pilotage et de concertation

Le pilotage et l'orientation du Projet seront assurés au niveau national, par le Comité stratégique d'orientation (CSO) et le Comité technique de pilotage (CTP) communs aux projets sur financement du FIDA en cours d'exécution au Burundi.

## 3. Niveau de coordination et gestion du Projet

La coordination, la gestion administrative et financière ainsi que le suivi-évaluation du Projet seront confiés à l'UFCP du PNSADR-IM. Une équipe technique sera recrutée pour le suivi de la mise en œuvre des composantes et sera implantée sur le terrain dans l'une des Coordinations régionales communes aux projets en cours et en relation avec les services déconcentrés au niveau Province. Les procédures de gestion financière seront celles prévues dans le manuel de gestion administrative, financière et comptable du PNSADR-IM. Les comptes du Projet seront annuellement vérifiés par un cabinet ou firme d'audit comptable acceptable pour le FIDA. Les procédures de contrôle interne seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières.

## **C. Supervision**

La supervision du Projet sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement, sous forme de missions annuelles. Les ministères concernés seront associés aux missions de supervision. Des missions d'appui à la mise en œuvre pourront être menées en fonction du déroulement des activités. A la fin de la 3ème année un examen intermédiaire conjoint FIDA/Gouvernement sera réalisé afin de dresser le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analyser la pertinence des méthodologies et vérifier également le niveau de décaissements des ressources et l'éventuelle nécessité de réallocation des ressources disponibles.

## **D. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

### 1. Planification

La planification annuelle des activités sera faite au moyen du Programme de travail et de budget annuel (PTBA), dont la préparation se fera au niveau local (collines-communes) avec les consultations des bénéficiaires, au niveau provincial et au niveau national par l'UFCP.

### 2. Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation participatif sera intégré dans le système de Suivi Evaluation Automatisé et Décentralisé (SEAD) dont le logiciel appliqué dans un premier temps au PNSADR-IM sera généralisé. Les résultats SEAD/GAR et SYGRI des produits qui seront poursuivis pendant l'année seront précisés. Le Projet mettra en œuvre un plan de gestion environnemental et social.

### 3. Apprentissage et gestion des savoirs

Une stratégie de communication développée avec l'appui du FIDA est en cours de mise en œuvre pour renforcer les canaux d'information, de transmission des savoirs et du savoir-faire orientés en faveur des plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes sera élargi au présent projet.

**E. MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

1. *Préparation.* Un Manuel de procédures administratives, comptables et financières acceptable pour le FIDA sera préparé et inclura, notamment: i) la coordination institutionnelle quotidienne du Projet, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de contrôle et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

2. *Approbation et adoption.* Ce Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par le Bénéficiaire tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. Le Bénéficiaire devra exécuter le Projet conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.



## Annexe 2

### Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don du Fonds (exprimé en DTS)	Pourcentage*
1. Génie civil	400 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires et du Gouvernement
2. Equipements et Matériels (*)	5 300 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires et du Gouvernement
3. Prestations de service (**)	10 000 000	100% HT et Hors Contribution du Gouvernement
4. Salaires et Indemnités	1 600 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires
5. Coûts récurrents	600 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires
Non alloué	2 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>19 900 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

La catégorie "Equipements et Matériels" y compris le financement des véhicules et la catégorie "Prestations de services" inclut le financement des Etudes, Formation, Assistance Technique.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à toutes les catégories confondues encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 100 000 USD.

### **Annexe 3**

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Recrutement du personnel.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou à leur affectation se fera en consultation avec le FIDA. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

2. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Projet.

## Cadre logique

	Indicateurs					Moyens de vérification			Hypothèses(H) / Risques (R)	
	Nom	Réf. <sup>1</sup>	Année [X]	Mi-Parcours	Fin projet	Source	Fréquence	Responsabilité		
<b>Sensibilisation</b>	1. Nombre de ménages bénéficiant des services promus ou appuyés par le projet (SMRO1) <sup>2 3* 4o</sup>	0		94 000	235 000	Rapport d'achèvement	Annuelle	UFCP et PS <sup>5</sup>	Stabilité socio-politique. Cadre national institutionnel et législatif adéquat.	
	1.b Nombre total des membres des ménages	0		470 000	1 175 000					
<b>Objectif général:</b> Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales du plateau central Burundais par une approche de gestion intégrée des terroirs.	2. Taux de prévalence de la pauvreté	X%		X%- 3 points	X% -5 points	Enquête de la situation de référence, et enquête d'impact et d'effets	An 1, 3 et 5	UFCP		
	3. Taux de prévalence de la malnutrition infantile chronique des ménages bénéficiaires des kits nutrition sur les collines cibles	61%		45%	30%					
<b>Objectif de développement:</b> Accroissement de la productivité et de la production agricoles, adoption de systèmes résilients et diversification des opportunités économiques rurales.	4. Nombre de petits producteurs déclarant une amélioration de l'accès aux facteurs de production.	0		94 000	188 000	Enquête de base, et enquête d'impact	An 1,3 et 5	UFCP		Engagement des intervenants/acteurs. Synergie et complémentarité entre projets.
	5. Nombre de ménages participants déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilients au changement climatique (SMRO 3.2.2)* <sup>o</sup>	0		94 000 (40%)	188 000 (80%)	Enquête de base, et enquête d'impact	An 1,3 et 5	UFCP		

<sup>1</sup> La situation sera évaluée lors de l'enquête de référence. Les cibles à mi-parcours et en fin de projet pourront être réévaluées après les résultats de cette étude.

<sup>2</sup> L'indicateur en rapport avec la sensibilisation des bénéficiaires est obligatoire pour tous les projets sur financement FIDA. A ce stade, les chiffres cibles sont basés sur l'hypothèse d'une personne par ménage recevant des services du projet.

<sup>3</sup> \*Les données communiquées devraient être ventilées par sexe du bénéficiaire (homme ou femme), par âge du bénéficiaire ("jeune" ou "non jeune" suivant la définition nationale du terme "jeune") et le nombre de bénéficiaires autochtones doit être suivi et indiqué séparément (s'il y en a).

<sup>4</sup> <sup>o</sup>Les données communiquées devraient être ventilées par sexe du chef de ménage, propriétaire de petite ou moyenne entreprise ou animateur de groupe (selon le cas).

<sup>5</sup> Prestataire de service inclut les DPAAE.

	Indicateurs					Moyens de vérification			Hypothèses(H) / Risques (R)
	Nom	Réf. 1	Année [X]	Mi-Parcours	Fin projet	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Effet 1:</b> Gestion participative et intégrée des terroirs pour une augmentation de la production et de la productivité des principales filières agricoles	6. Nombre de ménages participants déclarant une augmentation de la production des principales cultures (riz, maïs, haricot, banane, pomme de terre)* (SMRO 1.2.4)*°	0		94 000 40%	188 000 80%	Etudes/enquête d'effets	Annuelle à partir de l'année 3	UFCP	Une attitude favorable au changement. Efficacité des prestataires de service.
	7. Nombre de ménages participants déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés (SMRO 1.2.2)*°	0		94 000 (40%)	188 000 (80%)				
<b>Produit 1.1:</b> Capacités des organisations de base et de producteurs ruraux renforcées (coopératives)	8. Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues (SMRO 2.1.3)*	0		65	150				
<b>Produit 1.2</b> Augmentation des aménagements hydroagricoles et protection des bassins versants	9. Hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites ou réhabilitées (SMRO 1.1.2)	0		1 800 ha	2 500 ha	Rapport d'achèvement et de mis parcours	Annuelle à partir de l'année 3	UFCP et PS	Structures efficaces de gestion de l'eau
	10. Hectares de terres soumises à une gestion résiliente aux aléas climatiques (SMRO 3.1.4)	0		48 300 ha	92 500 ha				
<b>Produit 1.3</b> Meilleur accès aux infrastructures rurales	11. Nombre d'infrastructures de stockage, transformation et de commercialisation construites (SMRO 2.1.6).	0		60	130	Rapport d'achèvement	Annuelle à partir de l'année 2	UFCP et PS	Efficacité des prestataires de service
	12. Kilomètres de pistes réhabilitées (SMRO 2.1.5)			75	150				

	Indicateurs					Moyens de vérification			Hypothèses(H) / Risques (R)
	Nom	Réf. <sup>1</sup>	Année [X]	Mi-Parcours	Fin projet	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit 1.4</b> Organisations de producteurs offrent des services adaptés et pérennes aux membres	13. Nombre de producteurs qui ont accès au crédit et aux intrants	0		94 000 (40%)	188 000 (80%)	Rapport d'achèvement	Annuelle	UFCP et PS	Efficacité des prestataires de service
<b>Effet 2:</b> Réduction la vulnérabilité par la diversification des opportunités économiques.	14. Nombre de ménages bénéficiaires ayant un score de diversité alimentaire acceptable <sup>6</sup>	X%		X%+30%	X%+50%	Etudes/enquête d'effets	Annuelle à partir de l'année 3	UFCP et PS	Une attitude favorable au changement. Techniques innovantes et mesures de changement climatique adoptées.
<b>Produit2.1.</b> Création d'emplois soutenue	15. Nombre de ménages des catégories C1 et C2 ayant accès aux travaux HIMO.	0		44 600	111 500	Rapport d'achèvement	Annuelle à partir de l'année 3	UFCP et PS	Efficacité des prestataires de service
<b>Produit 2.2.</b> Opportunités des activités génératrices de revenus renforcées	16. Nombre de ménages qui augmentent leurs revenus par les AGR	0		22 000	55 000				

<sup>6</sup> Selon la méthodologie du PAM, cet indicateur tient compte en même temps de la fréquence des repas et de la diversité des aliments. Le score acceptable est x% par rapport à la situation de référence.